

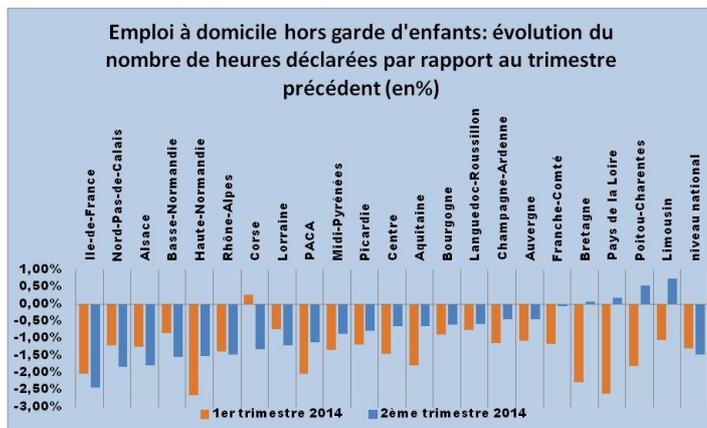
LE BAROMETRE

DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

TENDANCE AU 2^{EME} TRIMESTRE 2014

► **L'activité de l'emploi à domicile hors garde d'enfants est en repli depuis le 1^{er} trimestre 2012**

La dégradation de l'activité de **l'emploi à domicile hors garde d'enfants** se poursuit au 2^{ème} trimestre 2014 avec un recul de 1,5 % par rapport au trimestre précédent. Ainsi, le volume horaire déclaré par les particuliers employeurs pour l'emploi d'un salarié à domicile hors garde d'enfants baisse pour le neuvième trimestre consécutif avec un pic au 1^{er} trimestre 2013 (-3,2 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2012), engendré notamment par la suppression de la déclaration au forfait au 1^{er} janvier 2013. La région Ile-de-France, où un quart des heures sont déclarées, enregistre la plus forte baisse : -2,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014. Dans le Limousin et en Poitou-Charentes, on observe une légère reprise de l'activité avec une croissance trimestrielle respectivement de 0,7% et 0,5 % qui est exclusivement portée par les particuliers employeurs fragiles¹.

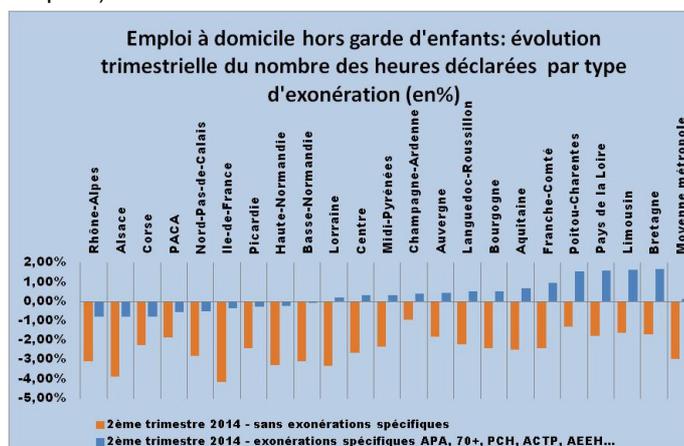


Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

L'évolution est différente selon le profil de particuliers employeurs considéré. Pour les particuliers employeurs « non fragiles » qui ne bénéficient pas d'exonérations spécifiques mais qui ont droit à une déduction forfaitaire de 75 centimes, le recul trimestriel au second trimestre 2014 s'élève à -3% en moyenne (France métropolitaine²), tandis que pour les employeurs « fragiles » qui bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale (à l'exclusion des cotisations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles), l'activité stagne (+0,2%) sous l'effet de la croissance sensible du volume d'horaire déclaré par les bénéficiaires de l'exonération pour les personnes de 70 ans et plus (+1,5%). En effet, la hausse d'activité de ces derniers compense les baisses considérables

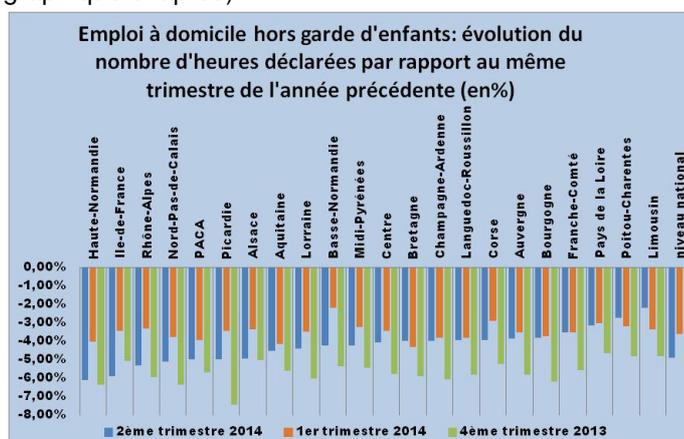
enregistrées pour des bénéficiaires de l'APA (-2%) et d'autres exonérations pour les personnes handicapées ou invalides (-1%). Toutes les régions sont touchées par la baisse du nombre d'heures déclarées par les employeurs non fragiles, qui oscille entre -4,2% en Ile-de-France et -0,9% en Champagne-Ardenne.

Dans neuf régions, l'activité déclarée par les employeurs fragiles baisse, de -0,1% en Basse-Normandie à -0,9% en Corse, en Alsace et en Rhône-Alpes (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Comparé au même trimestre de l'année précédente, l'activité dans son ensemble conserve sa tendance baissière au 2^{ème} trimestre : -4,9% sur un an après -3,6% au 1^{er} trimestre et -5,5% au 4^{ème} trimestre 2013. Toutes les régions sont concernées, dans des proportions variables, par une contraction de l'activité sur un an (voir graphique ci-après).

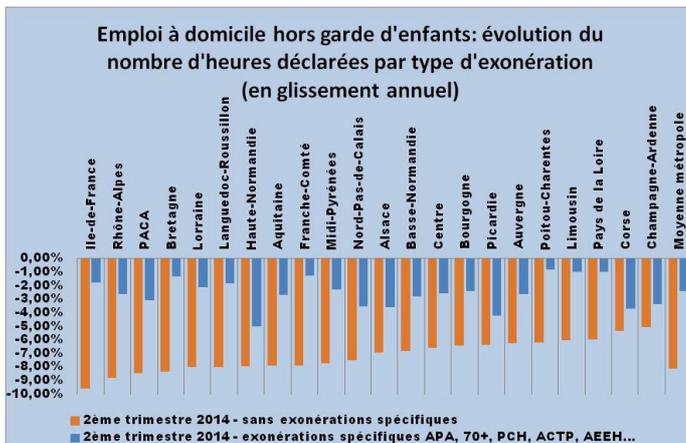


Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

En France métropolitaine, le volume horaire déclaré par les particuliers employeurs « non fragiles » a chuté de -8,1% sur un an contre -2,4% pour les personnes

« fragiles ». Parmi ces dernières, les bénéficiaires de l'APA ont déclaré 8,1% d'heures en moins par rapport au même trimestre en 2013. Pour les bénéficiaires d'autres exonérations pour les personnes handicapées ou invalides, la baisse est de -3,7% sur un an. Seuls les bénéficiaires de l'exonération « 70+ » déclarent plus d'heures comparé au même trimestre de l'année précédente (+1,2%).

Dans toutes les régions, la chute de l'activité déclarée par les publics « non fragiles » est plus forte que pour le public bénéficiant d'exonérations spécifiques. Dans quatre régions, la baisse est supérieure à la moyenne française métropolitaine (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Bretagne). En Ile-de-France où 31% du volume horaire est déclaré par les employeurs non fragiles, l'ampleur de la chute est inédite: -9,6% par rapport au deuxième trimestre 2013 (voir graphique ci-après).

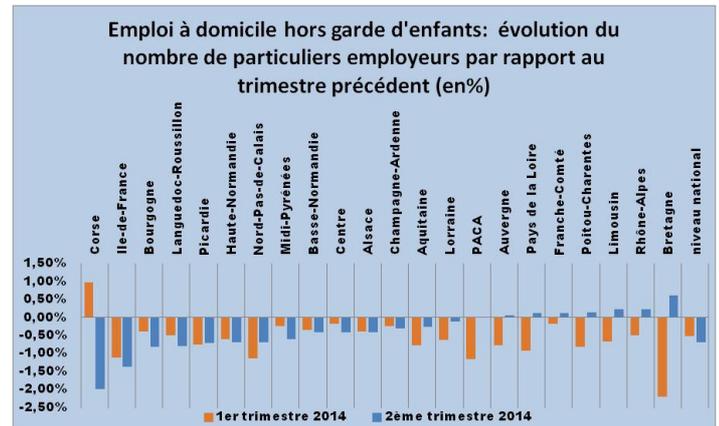


Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

► **Le nombre de particuliers employeurs recule depuis seize trimestres dans le champ d'emploi à domicile hors garde d'enfant**

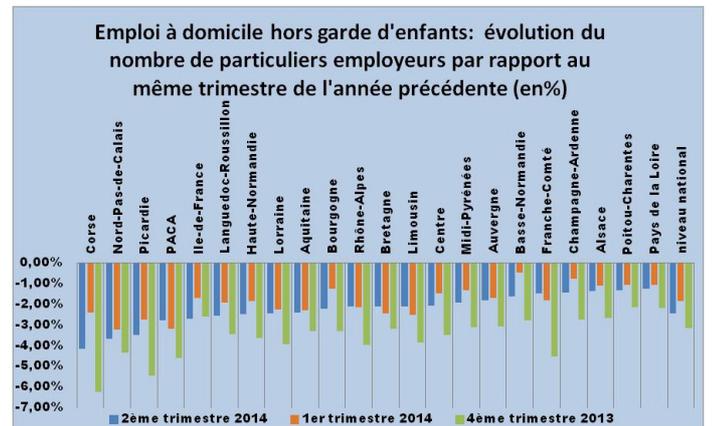
La baisse trimestrielle de l'activité (-1,5%) s'explique par le recul du nombre d'employeurs (-0,7%) et du nombre d'heures déclarée en moyenne par employeur (-0,8%) par rapport au 1^{er} trimestre 2014. 1,9 million d'employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants ont déclaré 111,2 millions d'heures au deuxième trimestre 2014, soit en moyenne 59,2 heures par employeur. Le nombre d'employeurs trimestriel est en baisse depuis seize trimestres avec une pause au 4^{ème} trimestre 2011 (+0,3 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2011) et un pic au premier trimestre 2013 (-1,8% par rapport au 4^{ème} trimestre 2012) qui peut être attribué à la suppression du forfait.

Dans treize régions, le nombre de particuliers employeurs recule par rapport au premier trimestre 2014. La Corse est la région la plus touchée par le recul du nombre de particuliers employeurs (-2%). Trois régions enregistrent une stagnation (Lorraine, Paca et Auvergne) et six une légère augmentation du nombre de particuliers employeurs. C'est en Bretagne que le nombre de particuliers employeurs augmente le plus avec un taux de +0,6% par rapport au premier trimestre 2014 (voir graphique ci-après).



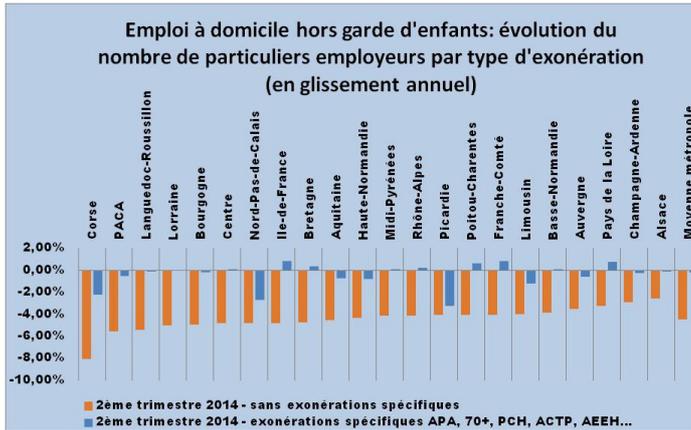
Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Si l'on observe l'évolution sur un an, le nombre de particuliers employeurs de cette catégorie reste orienté à la baisse au niveau national: -2,5% par rapport au 2^{ème} trimestre 2013, après -1,8% au 1^{er} trimestre et -3,1% au 4^{ème} trimestre 2013. Dans toutes les régions, le nombre d'employeurs continue à baisser, oscillant entre -4,2% en Corse et -1,2% en Pays de la Loire (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

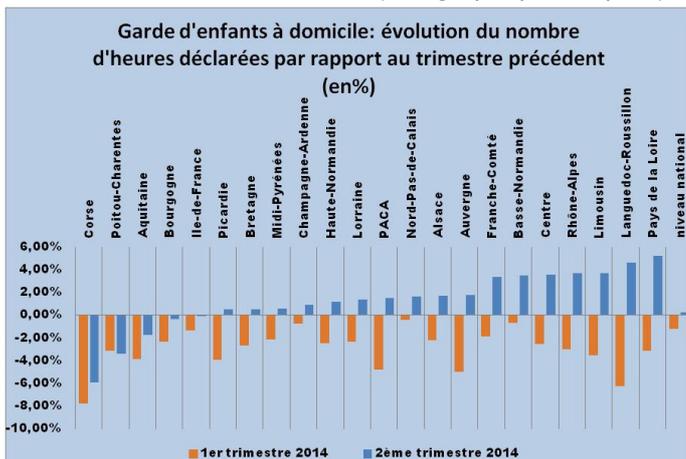
En distinguant l'évolution du nombre de particuliers employeurs « non fragiles » de celle des employeurs « fragiles », on constate, en France métropolitaine, une baisse de 4,5% en moyenne pour les premiers et une quasi-stagnation (-0,2%) pour les derniers. Sur un an, toutes les régions ont vu leur nombre de particuliers employeurs « non fragiles » baisser. Trois régions enregistrent un repli supérieur à 2% (Picardie -3,3%, Nord-Pas-de-Calais -2,7%, Corse -2,2%). A l'inverse, dans les Pays de la Loire, la Franche Comté et l'Ile-de-France, la hausse est supérieure à 0,7% (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

► Une reprise timide de l'activité de garde d'enfants à domicile au second trimestre 2014

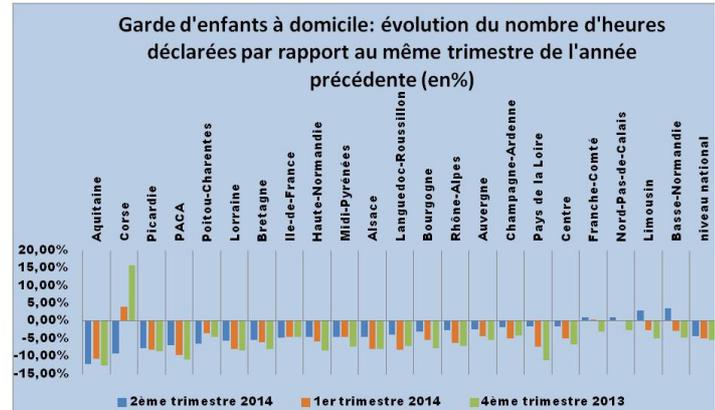
Le repli des heures déclarées par les parents employeurs de **garde d'enfants à domicile**, observé au niveau national durant les huit derniers trimestres, s'interrompt au second trimestre 2014 avec une augmentation modérée de 0,3% par rapport au trimestre précédent, après -1,2% au 1^{er} trimestre 2014 et -3,1% au 4^{ème} trimestre 2013. Parmi les régions où la hausse est la plus forte, on trouve les Pays de la Loire (+5,2%), le Languedoc-Roussillon (+4,6%), le Limousin (+3,7%), Rhône-Alpes (+3,7%), le Centre (+3,5%), la Basse-Normandie (+3,5%) et la Franche-Comté (+3,4%). En Ile-de-France, où 65% du volume horaire est déclaré, l'activité reste stable. En revanche, la Corse (-5,9%), le Poitou-Charentes (-3,4%), l'Aquitaine (-1,7%) et la Bourgogne (-0,3%) continuent à enregistrer une baisse de l'activité au 2^{ème} trimestre 2014 (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

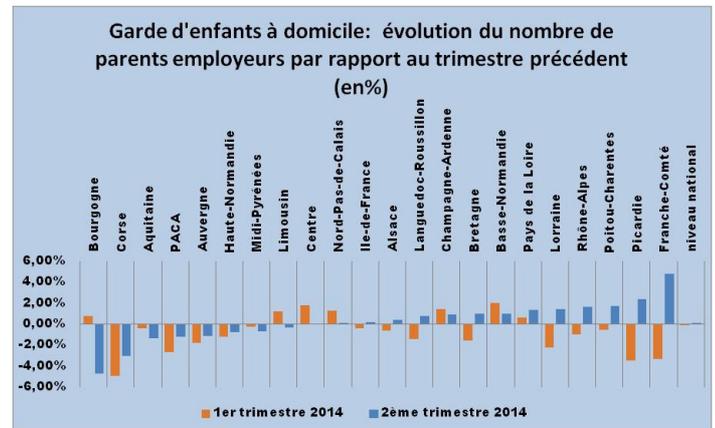
Comparé à la même période de l'année 2013, la tendance reste négative. Les parents employeurs ont déclaré 4,3% de volume horaire en moins à l'échelle nationale pour ce mode d'accueil. Seules quatre régions ont pu inverser la tendance à la baisse observée sur un an : la Franche-Comté (+1%), le Nord-Pas-De-Calais (+1,1%), le Limousin (+3,1%) et la Basse-Normandie (+3,5%). Les autres régions sont marquées par un recul

qui oscille entre -12,1% en Aquitaine et -1,5% dans le Centre. L'Ile-de-France enregistre un repli important de 4,2% sur un an (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

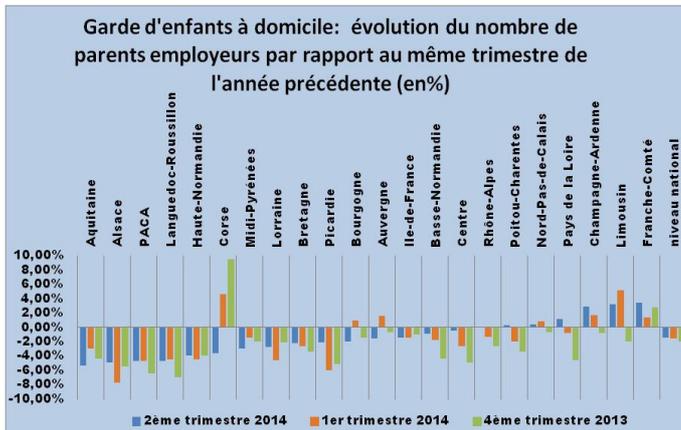
A l'échelle nationale, le nombre de parents employeurs de garde d'enfants à domicile stagne au second trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent (après -0,1% au 1^{er} trimestre 2014 et -1,6% au 4^{ème} trimestre 2013). Au sein des territoires qui subissent un recul supérieur à 3%, on trouve la Bourgogne (-4,7%) et la Corse (-3,1%). A l'inverse, les augmentations les plus fortes ont été enregistrées en Franche-Comté (+4,8%) et en Picardie (+2,4%) (voir graphique ci-dessous).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Par rapport à la même période de l'année 2013, le nombre de parents employeurs se réduit de 1,4% au niveau national pour atteindre plus de 89 200 parents employeurs au 2^{ème} trimestre 2014. Ainsi le volume horaire déclaré en moyenne par parent employeur est passé de 189 heures au 2^{ème} trimestre 2013 à 182 heures au 2^{ème} trimestre 2014, soit un repli de 2,9% sur un an.

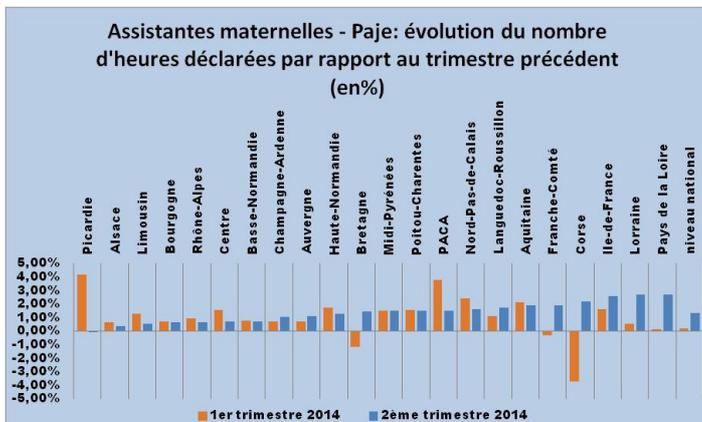
Seules six régions enregistrent une hausse du nombre de parents employeurs sur un an: la Franche-Comté (+3,5%), le Limousin (+3,2%), la Champagne-Ardenne (+2,9%), les Pays de la Loire (+1,2%) le Nord-Pas-de-Calais (+0,4%) et le Poitou-Charentes (+0,3%). Les autres régions connaissent une baisse qui varie de -5,6% en Aquitaine à -0,5% dans le Centre. Rhône-Alpes est la seule région où le nombre de parents employeurs reste stable sur un an (voir la graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

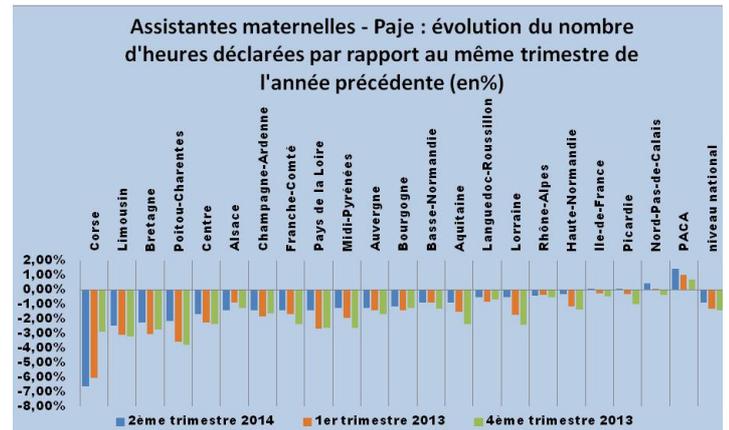
► L'activité des assistantes maternelles rebondit au 2^{ème} trimestre 2014

L'activité déclarée au centre national Pajemploi pour les **assistantes maternelles du particulier employeur** progresse de 1,4% au 2^{ème} trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent (après +0,2% au 1^{er} trimestre 2014 et -2,5% au 4^{ème} trimestre 2013). A l'exception de la Picardie, où l'activité stagne au 2^{ème} trimestre 2014, toutes les régions ont profité d'une croissance du volume horaire, qui varie de 0,4% en Alsace à 2,7% dans les Pays de la Loire (voir graphique ci-après).



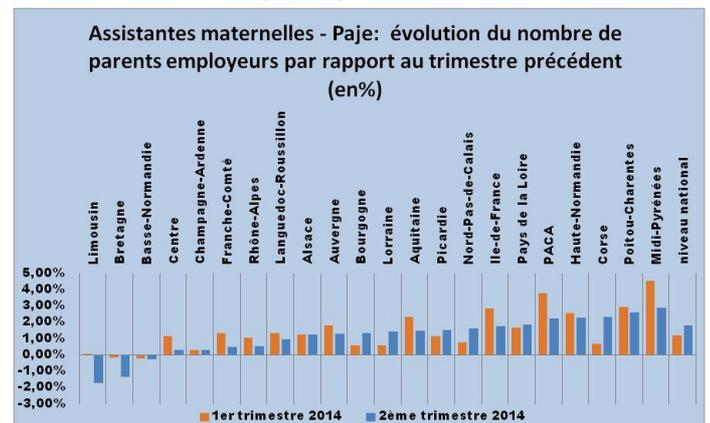
Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

En revanche, comparé au second trimestre 2013, l'activité des assistantes maternelles déclarée à la Paje diminue de 0,9% sur un an au niveau national, ce qui est lié à la forte baisse trimestrielle observée lors du 4^{ème} trimestre 2013. Seules quatre régions connaissent une stagnation ou une augmentation de l'activité sur un an : Provence-Alpes-Côte d'Azur (+1,4%), Nord-Pas-de-Calais (+0,5%), Picardie (+0,1%) et Ile-de-France (+0%). Dans les autres régions, le volume horaire est en recul oscillant de -6,6% en Corse à -0,3% en Haute-Normandie (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La hausse du volume horaire déclaré au 2^{ème} trimestre 2014 s'explique surtout par une augmentation trimestrielle de 1,8% du nombre de parents ayant recours à ce mode de garde au niveau national. Presque toutes les régions ont vu croître leur nombre de parents employeurs avec un taux compris entre +0,3% dans le Centre et +2,7% en Midi-Pyrénées. Trois régions ont enregistré une baisse trimestrielle : le Limousin (-1,7%), la Bretagne (-1,4%) et la Basse-Normandie (-0,3%).

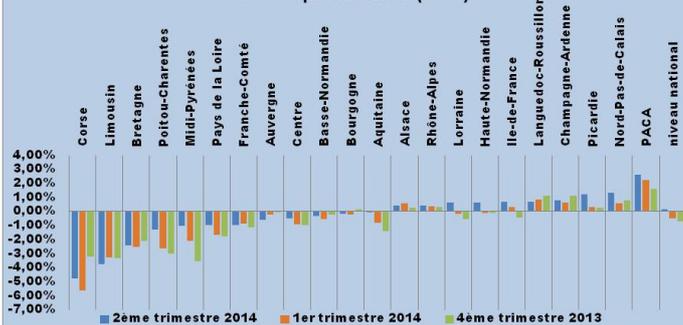


Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Comparé à la même période de l'année précédente, on observe une très légère augmentation du nombre de parents employeurs (+0,2%) au niveau national. Le volume horaire déclaré en moyenne par parent employeur est passé de 330 heures au 2^{ème} trimestre 2013 à 227 heures au 2^{ème} trimestre 2014, soit une baisse de 1% sur un an, ce qui explique le recul de l'activité sur la même durée.

Dix régions ont connu un taux de croissance qui varie de 0,4% en Alsace et en Rhône-Alpes à 2,6% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tandis que douze régions enregistrent une baisse, allant de -4,8% en Corse à -0,1% en Aquitaine (voir graphique ci-après).

Assistantes maternelles - Paje : évolution du nombre de parents employeurs par rapport au même trimestre de l'année précédente (en%)



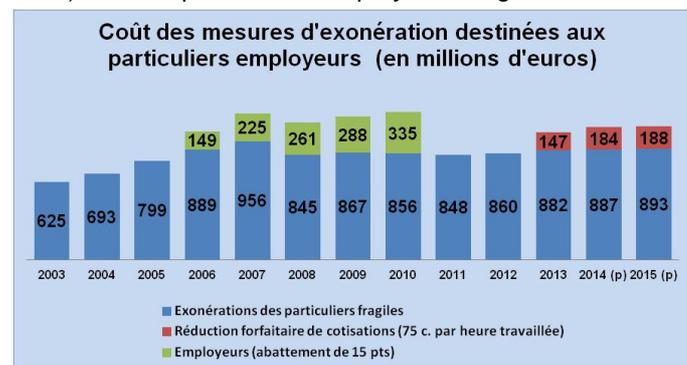
Source : ACOSS, tableau de bord au 2ème trimestre 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS SOCIAUX

► Les exonérations de cotisations sociales : 87% ciblées sur les publics « fragiles »

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance et développer l'emploi déclaré dans le secteur des services à la personne, les particuliers employeurs fragiles bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette exonération est attribuée sans plafond de rémunération, sauf pour les personnes bénéficiant de l'exonération pour les 70 ans ou plus (65 fois le Smic horaire par mois). Cette mesure d'allègement n'est pas compensée par l'Etat aux caisses de Sécurité sociale.

Selon les comptes de la Sécurité sociale, le montant exonéré pour les particuliers employeurs fragiles s'élève à 881,7 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 2,6% par rapport à 2012³. Ainsi, près de 87% du montant d'exonération de cotisations sociales destinées aux particuliers employeurs (plus d'un milliard d'euros en 2013) vise les particuliers employeurs fragiles.



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2013 et 2014. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Jusqu'en 2012, les publics fragiles pouvaient cumuler les exonérations avec une possibilité de déclarer les

cotisations au forfait sur la base du Smic. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la déclaration au forfait n'existe plus.

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'une exonération spécifique pour public fragile, il existe depuis janvier 2013 une déduction forfaitaire de 0,75€ par heure de travail effectué, qui remplace la possibilité de choisir la base de calcul des cotisations sur une base de salaire réel ou sur une base forfaitaire au Smic. Dans les comptes de la Sécurité sociale⁴, le coût de cette mesure qui est compensée par l'Etat, est chiffré à 146,9 millions d'euros en 2013 et 184 millions d'euros en 2014.

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015, une augmentation de la déduction forfaitaire à 1,50€ pour les activités de garde d'enfants âgés de 6 à 13 ans révolus, dans la limite d'un plafond horaire fixé par décret, a été votée (pour les autres activités concernant le public non fragile, la déduction forfaitaire de 0,75€ continue à s'appliquer). Le gouvernement a chiffré le coût de cette augmentation pour les comptes de l'Etat à 75 millions d'euros. Ainsi, on peut estimer le montant d'exonération de cotisations sociales destinées aux particuliers employeurs non fragiles à 259 millions d'euros en 2015 contre 184 millions d'euros sans cette mesure.

► Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

Selon les dernières données de la Caisse nationale d'allocations familiales, 843 300 particuliers employeurs ont perçu fin 2013 le complément de mode de garde (CMG) dans le cadre de la Paje : 772 600 familles pour le recours à une assistante maternelle et 61 400 familles pour l'emploi d'une garde d'enfants à domicile. Seulement 30 400 familles ont perçu le CMG en mode prestataire⁵. En 2013, environ 5,6 milliards d'euros ont été pris en charge par les caisses d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du CMG-Assistante maternelle, dont 2,4 milliards d'euros pour la prise en charge partielle de la rémunération et 3,1 milliards d'euros pour le paiement des cotisations sociales. Pour le CMG-Employé à domicile, les CAF ont financé 288 millions d'euros, dont 119 millions d'euros pour la prise en charge de rémunérations et 169 millions pour les cotisations sociales⁶.

Mélanie Gromer

¹ « Sont considérés comme publics fragiles (article L. 241-10 du code de la sécurité sociale) les personnes âgées de 70 ans ou plus (dépendantes ou non), les personnes dépendantes (bénéficiaires de l'APA, titulaires de la PCH ou de la majoration pour tierce personne, parents d'enfants handicapés ouvrant droit au complément de l'AEEH), les personnes de plus de 60 ans et dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie », Comptes de la Sécurité sociale, résultat 2012, prévisions 2013.

² Pour une analyse par type d'exonération on se réfère aux moyennes observées en France métropolitaine. En effet, la moyenne nationale donne une fausse image de l'évolution de l'activité. Ceci est lié à l'impact de l'introduction du Cesu et de la déduction forfaitaire dans les DOM et notamment à La Réunion.

³ Commission des comptes de la Sécurité sociale, « Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2013 et prévisions 2014 et 2015 », septembre 2014.

⁴ Idem.

⁵ Observatoire national de la petite enfance, L'accueil du jeune enfant en 2013. Données statistiques, décembre 2014.

⁶ Commission des comptes de la Sécurité sociale, septembre 2014.